



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5445^e séance

Jeudi 25 mai 2006, à 22 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ikouebe.	(Congo)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Pedersen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M ^{me} Tincopa
	Qatar	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M ^{me} Brooker
	Slovaquie	M. Galbavý

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Lettre datée du 24 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2006/319)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 22 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Lettre datée du 24 mai 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/319)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à l'examen de la question sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Borges (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/319, qui contient une lettre du Secrétaire général transmettant une lettre du Président, du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée nationale du Timor-Leste.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2006/320, S/2006/325, S/2006/326 et S/2006/327, qui contiennent des lettres de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a entendu, le 24 et le 25 mai 2006, un exposé du Secrétariat sur la situation au Timor-Leste.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation devant l'évolution de la situation au Timor-Leste, considère que la situation due à la détérioration de la sécurité revêt un caractère d'urgence et condamne les actes de violence commis contre la population ainsi que la destruction de biens.

Le Conseil demande instamment au Gouvernement du Timor-Leste de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence, dans le strict respect des droits de l'homme, et de rétablir un environnement sûr et stable.

Le Conseil demande instamment à toutes les parties au Timor-Leste de s'abstenir d'actes de violence et de participer au processus démocratique.

Le Conseil prend acte de la demande faite par le Gouvernement du Timor-Leste aux Gouvernements portugais, australien, néo-zélandais et malaisien d'envoyer des forces de défense et de sécurité au titre d'arrangements bilatéraux.

Le Conseil se félicite des réponses positives des gouvernements concernés et appuie pleinement le déploiement par ceux-ci de forces de défense et de sécurité en vue d'aider d'urgence le Timor-Leste à rétablir et à maintenir la sécurité.

Le Conseil compte sur une coopération étroite entre le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) et les forces des gouvernements concernés.

Le Conseil se félicite des initiatives du Secrétaire général, notamment de son intention de dépêcher un envoyé spécial au Timor-Leste en vue de faciliter le dialogue politique.

Le Conseil prie le Secrétaire général de suivre de près la situation au Timor-Leste et de faire rapport sur l'évolution de la situation selon que de besoin.

Le Conseil continuera de suivre de près la situation au Timor-Leste et confirme qu'il prendra les dispositions appropriées. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/25.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 22 h 20.